L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 25 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune Belge, muni de cinq certificats du gouvernement belge, demande une place de garçon boucher en ville. S'adresser à J. MARÉCHAL, Lafayette, Lne. 25mars—1sem

Une dame très connue, ayant eu plusieurs années d'expérience dans le professorat s'offre à donner des leçons d'Anglais et de Français, soit à domicile ou dans une école. S'adresser au No 171 rue Quartier. 19 mars 10f

DEMANDES.

ON demande des contrats pour livrer du lait riche et strictement pur. S'adresser à H. Meanert, 74 rue Tchoupitoulas. 20 mars—1sem

A VENDRE—Une grocerie située dans le Second District; un bon emplacement. S'adresser à HENRY LOCHTE & CO. 19 mars—1 sem 46 et 48 Tchoupitoulas.

A VENDRE

A VENDRE—Une epicerie faisant bonnes affaires. S'adresser sur lieux, coin Dauphine et St Louis. 22 mars—1 sem

A VENDRE ou à louer, pour cause de départ (avec ou sans meubles) la belle résidence No 181 rue des Remparts, près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux. 19 mars—2 sem

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Elshard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—

A LOUER.

A louer—Un bon emplacement pour un marché privé. S'adresser à la grocerie coin [illegible] et Craps. 20mars—1sem

A LOUER—La maison 112 Douane, convenable pour magasin, restaurant, club ou pension. S'adresser à Jos. Ziegler, 8 et 10 Royale. 15 mars. 2sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division [illegible]. Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calvin Porter, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mars—25 30—8avril

Succession de Thomas P. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division [illegible]. Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas P. May, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22mars—25 30—8avril

Succession de Mme Mary McMannus.

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division A. Attendu que Samuel McMannus a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary McMannus, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22mars—22 26 31

Succession de F. F. Henriquez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à montrer dans les dix jours [illegible] les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chiapella, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20mars—20 25 29

Succession de Lawrence Finn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division [illegible]. Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Finn, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—19 23 26

Succession de David Teelers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division [illegible]. Attendu que Gabriel Vincent, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Teelers, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16mars—16 20 25

Succession de Fanny Rusche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible]. Attendu que Gabriel Vincent, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Fanny Rusche, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16mars—16 20 25

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible]—No 2[illegible]—Division [illegible]—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire [illegible] Joseph Gerber et [illegible] soit et est, par le présent, acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Downing, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 2ème jour d'avril 1887, à [illegible] heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et qu'en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que James Dowling, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. Richters vs ses Créanciers—No 20,3[illegible]—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire Peter Richters est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, le MARDI, 22ème jour de mars 1887 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 10 j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses Créanciers—No. 20,554—Ordre de Cour—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se présenter devant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 22 mars, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 mars—3f en 30jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—P. et P. Piazini vs. leurs créanciers—No 20,394 Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Paul et Pierre Piazini soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 11me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Hornor, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme F. Levy, veuve de S. Levy, vs. Ses créanciers—No 20,432—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire, Mme F. Levy, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, SAMEDI, le 26e jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible] A. Mayson vs. leurs créanciers—No 20,[illegible]—Division [illegible]—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant de cette ville, et John R. Mayson, résidant de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, [illegible] jour d'avril 1887, à 11 heures A. M. pour entendre et considérer [illegible] l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]—Ordre de Cour—Il est ordonné [illegible] 2me jour de février 1887 [illegible]—Division E.

Sur motion de [illegible], avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves [illegible].

[illegible] Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 8 février 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

[illegible] Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McCONNELL, Député Greffier.
1 févr—[illegible]

PAR LE CONSTABLE.

Mme George G. Garner vs. Henry B. Foley.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, le MARDI, [illegible] mars 1887, à midi, de la propriété ci-dessous désignée, savoir:
[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.
[illegible]
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 mars—18 22 29

VENTE DU CONSTABLE.

Mme John Bois, transférée, vs. W. J. McCall.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—[illegible]

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles W. Hunger vs Mme Green.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No. 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le JEUDI, 31 mars 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus, transférée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 mars—22 27 31

D. Sivern vs Mme J. LaB. Fischer et John J. Fischer

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 9,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 91 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, VENDREDI, 25 mars 1887, à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
15 mars—15 22 25

Mme E. N. Cerda vs Chas. de Lebret.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 12,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon encan au Comptoir [illegible] Camp, le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de [illegible], liqueurs, une glace, [illegible] une table à billard [illegible], d'après l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
15mars—15 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Potthurst, veuve de Bernard H. Flaspoller, exécutrice testamentaire et tutrice naturelle, vs Jason Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,157—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 229 sur le nouveau plan, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan. Le dit lot est désigné par le numéro 4 et mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Les titres sont enregistrés au bureau de transferts, livre 116, folio 197.
Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, le 25 août 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31—7 14 21 26 avril

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000. La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
1000..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New York ordinaire sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Groceries

Un grand assortiment de Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

Emile Permentel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,130—En vertu d'un ordre de vente, en date du 14 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 25 mars 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un grand lot assorti de groceries fins, vins, liqueurs, effets mobiliers, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau. Maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Et syndic dans l'affaire ci-dessus.
15 mars—15,19,22,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co., vs Bernard S. Forcheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,969—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Cinq trente deuxièmes, (5 32) de trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak ou Constance, Philippe et Première désignés comme lots A et B, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5, dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, en date du dix huitième jour de mars, 1836, et déposé dans les archives de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11. Les dits lots A et B se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot H, mesure 36 pieds 1 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

William McNamara vs Mme Margaretta Guerin, exécutrice d'Edmond Meehan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'ilet numéro quatre, sur un plan signé, fait par le voyer de ville le quatorze e[illegible] jour de mai 1831, déposé à l'étude de feu [illegible] Pollock, notaire en cette ville, le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs Elysées, Villeré, [illegible], Girod; Robert [illegible] Saint Jean Baptiste et Marigny, le dit lot mesure au pied anglais quarante pieds de face aux Champs Elysées, entre Villeré et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze et dans le fond par le lot numéro dix huit.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.
Acquis par feu Edmond Meehan de Elodie Brana, épouse d'Olivier Spriggs, par acte passé pardevant Michael Gernon, notaire en cette ville, en date du 26me jour d'octobre A. D. 1850.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur [illegible]

Dr. E. B. Marmillion vs Dr Louis [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,[illegible]70—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Dryades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, et annexé à un acte d'[illegible] passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 22 décembre 1866, lequel terrain mesure [illegible] pieds [illegible] pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur [illegible] et [illegible] de largeur sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1 8 15 22 29—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.

Succession de [illegible]

Mme Mary [illegible] vs. Succession de Antoine [illegible]—No 1[illegible]45—Division [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du [illegible] 1887 dans l'affaire No 1[illegible] ci-dessus intitulée [illegible] du 14 février 1887 dans l'affaire No 15,1[illegible] ci-dessus mentionnée, tous deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 16 avril 1887 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certaines portions de terre ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situées dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Bernard, Robertson, Laharpe et Claiborne désignées par les lettres A et B sur un plan du dit ilet fait par Arthur de Armas, député voyer, le [illegible] mars 1887 et déposé au bureau du shérif civil mesurant, au pied américain, conformément au dit plan comme suit, à savoir:
La portion de terre "A" forme l'encoignure St Bernard et une allée qui se trouve entre la dite portion de terre et le marché St Bernard et mesure soixante quatre pieds de face à la dite allée par quatre-vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue St Bernard, soixante-douze pieds trois pouces et cinq lignes sur l'autre côté qui le divise de la portion de terre désignée par la lettre "B" sur le dit plan et vingt six pieds trois pouces et sept lignes dans le fond.
La portion de terre "B" touche à la portion "A" et mesure cinquante trois pieds onze pouces et six lignes de face à la dite allée, sur une profondeur sur le côté touchant à la dite portion de terre "A" de soixante douze pieds trois pouces et cinq lignes, et sur l'autre côté, vers la rue Laharpe, de quarante quatre pieds neuf pouces, et mesure dans le fond qui est la continuation de la ligne du fond de la portion de terre "A" soixante pieds huit pouces et deux lignes.
Lesquelles portions de terre sont composées de trois lots de terre désignés par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et garanti par privilège et lien du vendeur et toutes les clauses usuelles.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15mars—15 22 29 av 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,642—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 5 avril 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, ci-arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre aux Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Ysclosky ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques et les terres enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc., qui se trouvent et qui appartiennent sur les lieux.
Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le prix d'annonces, les frais du shérif, du gardien, etc., se montant à environ cinq cents (500) piastres, et, de plus, les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété se montant à environ trois cents piastres ($300).
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mars—18 25 av1 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le deuxième district; No 487 rue Canal entre Tonti et Rocheblave.

James Lewis vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,428.—En vertu d'un ordre de vente daté 24 mars, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désigné par le numéro 5, de l'ilet No 90, conformément au plan de C. A. Hedin. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Acquis de Francis G. Rowan, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 11 février, 1873.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans après l'achat, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, avec les clauses usuelles, garanti par privilèges de vendeur et hypothèques, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25mars—avril 1,8,15,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la propriété de valeur connue comme le

KENTUCKY COTTON PRESS,

Ensemble avec une machine à compresser le coton, chaudières, etc., dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Terpsichore, ainsi que ce morceau de terre de valeur connue comme le

ANCHOR COTTON YARD,

Dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, Ste Thérèse et Bellechasse.
A crédit.
Dans l'affaire de

H. H. Hall et J. D. Hill, exécuteurs testamentaires, etc., vs. Keenan et Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,263—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1. Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Kentucky Cotton Press," incluant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., qui s'y trouvent attachés, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Terpsichore et mesurant à peu près deux cent cinquante pieds, quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Terpsichore, à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue St. Thomas et à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Bellechasse.
2. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Anchor Cotton Yard," et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Ste Thérèse, St Thomas et Bellechasse et mesurant cent soixante pieds huit pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de trois cent trente et de face à la rue Bellechasse, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Thérèse, s'étendant à la rue St Thomas sur laquelle elle a une face de cent soixante pieds huit pouces.
Toutes ces propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par les défendeurs de feu John A. Andrews, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., le 29 mars 1883.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre d'une somme de vingt mille dollars ($20,000) chacun faits et souscrits par les défendeurs, ci-conjointement et solidairement à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans le 29 mars 1883 et payables en monnaie des Etats-Unis à la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, les premier jours de janvier 1885 et 1886 respectivement après dates, avec intérêt à partir de leur maturité s'ils ne sont pas payés, au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et le dit intérêt payable semestriellement représenté par des coupons, le premier de juillet et de janvier en chaque année.
L'acquéreur assumera aussi le paiement de six billets portant intérêt ou coupons, tous souscrits par les dits défendeurs conjointement et solidairement à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans le 29 mars 1883, payables en monnaie des Etats-Unis à la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, comme suit:
Deux sont mars, les respectivement A et B sont de huit cents piastres ($800) chacun, payables le 1er juillet 1887 sans jours de grâce.
Deux sont mars, les respectivement C et D sont de huit cents dollars ($800) chacun, payables le 1er janvier 1888 sans jours de grâce.
Un ou tous les deux dollars ($800) [illegible] payables sans jours de grâce [illegible] le 1er janvier 1888 sans jours de grâce.
Tous ces billets et coupons sont secrets garantis par hypothèques et lien de vendeur sur la propriété ci-dessus décrite conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 29 mars 1883.
L'acquéreur assumera toutes les obligations et les stipulations de l'acte original d'hypothèque et de vente tout créant aux [illegible] d'après assumées [illegible].
2. L'acquéreur paiera comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur à savoir: la somme de trente deux mille cinq cents dollars ($32,500) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 29 mars 1883 et à un certain de trois mille dollars $3000 pour le 1er novembre 1885 et à un crédit de trois mille dollars $3000 pour le 24 décembre 1885 et les dépens [illegible] 5 pour cent sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraires d'avocat, aussi tous les coûts et frais du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
3. L'acquéreur assumera le paiement de [illegible] certains billets [illegible] mis à la somme de seize mille deux cent cinquante dollars ($16,250) [illegible] [illegible] et portant intérêt à raison de [illegible] pour cent par an jusqu'à parfait paiement, garantis par [illegible] créances conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 29 mars 1883. L'acquéreur assumera toutes les obligations et stipulations de l'acte original d'hypothèque de vente, etc.
4. Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a comptant en les fonds.
Si, après que les deux billets et six coupons portant intérêt précédemment décrits ont été assumés et que le prix d'adjudication se trouve insuffisant pour couvrir les différentes sommes mentionnées dans la 2ème et 3ème stipulations des conditions de la vente alors après l'assomption des dits deux billets et six coupons intérêt et de payer comptant des frais du procès et de la vente et des honoraires d'avocats aussi que des taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété, le reste du prix d'adjudication doit être réparti proportionnellement au pro rata entre le montant de la réclamation du demandeur (ainsi que décrit en second lieu dans les dites conditions) et le montant du billet à assumer (ainsi que décrit en troisième lieu dans les dites conditions). L'acquéreur devant payer comptant la somme au pro rata s'ajoutant à la réclamation du demandeur et garder en sa possession, la somme au pro rata échéant au dit billet troisièmement décrit—assumant le paiement du dit billet jusqu'à concurrence du dit pro rata lui revenant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,590—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 mars 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:
Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26. Les dits lots mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.
Lots Nos 24 et 25 d'après un plan de Cosnier, ingénieur civil, dressé le 1er décembre 1844, au bureau de G. de Armas, notaire, et le lot No 26 conformément à un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 1er mai 1840, dans les archives de D. L. McCay, ex notaire.
Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 sur la dite propriété en plus du prix d'adjudication.
Acte de vente devant être passé pardevant Edgar Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
12mars—12,19,26—2 9 16avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

James R. Mitchell vs. Mme M. J. Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui s'y appartient, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Conti, Remparts et St Louis, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Pauline.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte, conjointement avec Louis Lecomte, Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par achat de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 18 janvier 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 12).
Et d'après un autre acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le 10 juin 1870, dûment enregistré au Bureau des Aliénations pour cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, le dit Louis Lecomte Jr. a vendu sa moitié indivise dans la dite propriété à la dite Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte, défenderesse.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—26 mars 5 12 16 26 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Buggies, Wagons à ressorts, Coffre-fort, Charrettes à bière, Barils vides, etc., etc.—Succession de Herman F. Stürcken, No. 19,996, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MARDI, 5 avril 1887 il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures du matin, au coin des rues Conti et Marais et au No. 108 de la rue des Marais, en vertu d'un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 22 mars 1887, pour le compte de ladite succession:
Un lot d'effets mobiliers se composant en partie de ceux ci-dessus mentionnés, selon un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
25mars—au 5 avril

Résidence en briques à trois étages pour famille,

Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs. Corinne Viosca et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,263.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre F sur un plan dressé par A. de Armas, sous voyer de la ville, le 10 octobre 1880 et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 25 juin 1881. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 92 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Hôpital entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille contenant au rez de chaussée, un corridor d'entrée du côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital, de grands salons avec arches et une salle à manger spacieuse; au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux d'aisance, la même distribution au troisième.
Aussi une cuisine en briques à deux étages toit en ardoise qui y est attachée, ayant en tout six chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, etc., et un beau balcon au 1er faisant le tour de la bâtisse principale.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à 1 an à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, divisée en paiements égaux, en billets pour satisfaire la part des vendeurs, portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets seront garantis par privilège et hypothèque du vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au tenteur des billets.
L'acte de vente renfermera la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès, et de taxes pour forcer le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement au dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposera en faveur 10 0/0 du prix de vente au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles Schmidt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19mars—19 26—avril 2 9 16 23

Propriété RUE DAUPHINE

Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Lahr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,0[illegible].

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 9 AVRIL 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du [illegible] février 1887 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:
Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Montegut, Chouet (?), et Royale, mesurant en mesure française 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 1[illegible] pieds.
Les améliorations consistent en [illegible] de bois [illegible] cuisine, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste en un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, avec la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et de recouvrement des billets ou de leur [illegible].
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26 av2 9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M. et Mme J. B. Laine.

Cour Civile de District [illegible].

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du [illegible] février 1887 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations situé dans le [illegible] District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Moreau et [illegible], mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 120 pieds [illegible].
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
5mars—5 12 19 26—avril 2 9.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Offre rare en vente de propriétés immobilières de choix

[illegible] de façade rue du Canal sur 21[illegible] rue du Camp et donnant un revenu annuel de $10,050.
Site de choix pour commerce ou fabrique près d'Annunciation, au coin des rues Lafayette et Delta et faisant face à la gare du chemin de fer de Morgan.
Splendide propriété commerciale dans le carré d'ilet borné par les rues Delta, Poydras, Gravier et Front.
Maison de résidence à deux étages en briques 197 rue Girod entre les rues Carondelet et Baronne.
La magnifique propriété au coin sud-ouest des rues Carondelet et Girod, ayant une façade de plus de 127 pieds rue Carondelet, sur 94 1/2 pieds de façade rue Girod.
Vente pour opérer un partage entre héritiers. A l'enchère publique et à des conditions faciles. La succession de Sarah Hirsch et autres vs Florence Schwabacher et autres.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 20,20[illegible].

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement rendu en partage le 7 mars 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un décret de la dite cour, en date du 12 mars 1887, amendant le dit jugement et en vertu d'un autre arrêt de la dite cour daté du 12 mars 1887, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1887, pour les mineurs défendeurs dans le procès.
Je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julia, Girod, Carondelet et Baronne, la dite portion de terre formant l'angle des rues Carondelet et Girod et mesurant au pied américain, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 94 pieds, 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de façade rue Girod.
2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp, Commune et St. Charles, désigné comme le terrain numéro Un sur un plan du dit carré déposé en l'étude de M. de Armas, notaire en cette ville par acte daté du 3 mai 1820, lequel terrain mesure, au pied français, 91 pieds de façade rue du Camp, 61 pieds 6 pouces du côté de la rue Commune, 33 pieds de façade rue du Canal et 106 pieds du côté de la rue St Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui en font partie, terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette (anciennement Hevia) et Carondelet, et mesurant, au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Quatre terrains situés dans le premier district de cette ville (connu sous le nom de Batture Property) dans le carré No 3 "A" borné par les rues Poydras, Lafayette, Front et Delta désignés par les Nos. 12, 13, 14 et 15; lesdits terrains mesurant chacun 24 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rues Delta et Front sur une profondeur de 125 pieds 3 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent.
5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, connu sous le nom de Batture Property, dans le carré No 2 "A" borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désigné par le No 9 et mesurant 24 pieds 0 pouces 2 lignes de façade rue Delta sur 27 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Front et une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 8; aussi 127 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite du côté du terrain No 10.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, ou un an, aussi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à maturité, et 8 0/0 par an d'intérêt après jusqu'à parfait paiement. Garantie par lien du vendeur et privilège sur la propriété. Les actes porteront toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 0/0 honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. La bâtisse devant être assurée et les polices d'assurance transférées. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
19mars—13 20 27 avl 3 10 16

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur.

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, un daté du 14 février 1887, et l'autre, un ordre amendé daté le 18 février 1887. Dossier de la Cour No. 19,365, pour le compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur de forme triangulaire situé dans le Quatrième District dans l'ilet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1, mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur à travers l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle. Etant la même propriété acquise par l'entremise de Wurzburger, Wade et autres d'après un acte pardevant L. O. Stark, et notaire le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise et qui ont comme les dépendances pour plus de [illegible] avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux; acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant F. E. Earhart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—mars 6 13 20 27 avril 2

ANNONCE JUDICIAIRE

UN JOLI COTTAGE,

Coin Constance et de l'Avenue Peters,

En face de l'Avenue Peters.

Succession de Mme Louisa Boesen, femme décédée de Wm Cannon

A comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté 13 mars 1887, Dossier No 161[illegible], dans l'affaire de la succession de Mme Louisa Boesen, femme par le premier [illegible] de William Cannon, et partagé [illegible] William Cannon, il sera vendu à l'encan:
Le joli cottage en bois, formant le coin [illegible]
[illegible] d'aisance [illegible] et valant environ $15 ou $20 par mois.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance, [illegible] 120 pieds entre lignes parallèles [illegible].
Conditions. [illegible]
Actes de vente [illegible].
6mars—6 13 20 27 avril 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin de rue de choix convenable pour un commerçant.

[illegible] No 33—[illegible]
Karl Kohn, [illegible] Mlle [illegible].
Dossier de Cour No 16,[illegible]57.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District [illegible].
[illegible]
Les améliorations consistent en un cottage en bois [illegible] contenant [illegible] chambres, etc., loué à raison de $30 par mois.
Conditions—[illegible] comptant en passant les titres [illegible].
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 27—avril 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.

Deux lots de terre.

Coin des rues [illegible] et Sarrat.

Succession de [illegible] et Annie Maria Wer[illegible], sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—[illegible]
[illegible] 1887 [illegible] Dossier de la Cour No 20,0[illegible] pour le compte de la succession de John [illegible] et Annie Maria Wer[illegible] sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles de maison et effets [illegible]

Conditions—Comptant sur le lieux.

Et le Samedi, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins [illegible]:

La résidence en bois à deux étages, [illegible]

[illegible] deux lots de terre [illegible] No 7 31 [illegible] ilet No 13, borné par les rues [illegible] et Dufossat.
Conditions—Pour propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles; 10 pour cent de cette vente payé comptant au moment et en plus les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mars—13 20 27—3 10 17 24 to 16 avl

PAR JAS P. GUINAULT

Vente d'une vacherie pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 29 mars 1887, il sera vendu à 11 heures du matin rue Marat entre les rues Canal et Gasquet
La vacherie de Jean Marie Peret qui doit partir pour France se composant de—

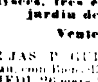

18 jolies vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler. 1 beau et bon taureau de race.
2 beaux chevaux, une charrette à lait, une ditto à coton, les ustensiles de la vacherie, etc.
La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets tirés et endossés satisfaisants à la satisfaction du vendeur.
24 mars—

Magnifique ilet de terre rue des Champs Elysées, très élevé et cultivé en jardin depuis 40 ans.

Vente positive

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 mars 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins—
Un ilet de terre se composant de 24 lots de terre dans l'ilet compris entre les rues des Champs Elysées, Français, Prieur et Johnson. Lequel ilet de terre mesure 328 pieds de face à la rue des Champs Elysées même façade à la rue des Français, 309 pieds 4 lignes de face aux rues Prieur et Johnson.
L'ilet ci-dessus sera vendu en bloc ou en détail à l'option des acquéreurs. Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un ou deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date.
Actes pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes pour l'année 1887. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
19 mars—

Maison rue des Français, No 128, avec toit à mansarde.

Petite maison rue Ste-Anne, No 501.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 mars 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins—
1° Un lot de terre situé dans le 3me District, dans l'ilet compris entre les rues Français, Union, Remparts et St Claude, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.
Ensemble, une maison en bois couverte en ardoises, avec toit à mansarde, ayant au rez de chaussée cinq chambres, office et balcon sur la façade. Une autre bâtisse attenant à la maison de deux chambres, ayant deux chambres en bas et cinq au-dessus, gaz dans la maison, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc. Le tout en parfait état.
2° Un lot de terre, situé dans le 2me District dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 29 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Anne, sur 102 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, une maison de quatre chambres, cuisine double, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc.
Le tout d'après les plans maintenant exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes pour l'année 1887.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
19mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Bibliothèque privée très élégante, contenant [illegible] de 900 volumes élégamment et solidement reliés comprenant les œuvres complètes de Dickens, Thackery, Bulwer, Shakespeare, Byron, Scott, Moore, Encyclopedia Brittanica et autres auteurs populaires—Aussi une élégante collection d'ouvrages divers, une collection de plus de 50 ans—Une Bibliothèque élégante et confortable, chêne incrusté d'environ 7 pieds sur 12—Le tout pour être vendu en bloc—Meubles de chambre à coucher et de salon et effets mobiliers.

Succession de John M. Gould et sa femme.

Sans réserve. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le MARDI 5 avril 1887 à 10 1/2 A. M., au local No 511 rue Prytanie, entre les rues Aniche et Peniston, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 mars 1887. Dossier de la Cour No 19,941 pour compte des successions de John M. Gould et de sa femme Anna H. Rhodes, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—
Une collection d'ouvrages de valeur et autres livres divers d'auteurs populaires, élégamment reliés et en parfait état, avec une bibliothèque élégante, qui seront vendus en bloc, ameublements de chambre et de salon, et un lot d'effets mobiliers. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
N. B.—La bibliothèque peut être inspectée quand on le voudra, en obtenant une carte de l'encanteur.
25mars—25 26 27 av2 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée

Dans les

Premier et Quatrième districts.

La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN, Coin des rues Jackson et Camp.

Aussi rue Julie et contiguë au moulin à riz de ERNST;

Et rue Notre Dame, derrière les propriétés ci-dessus.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 18,707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—le SAMEDI 26 mars 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886, dossier No 18,707 dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Mitchell, femme de [illegible] Mitchell, tous deux décédés, pour [illegible] les héritiers [illegible] il sera vendu à l'encan:

Quatrième district. Coin des rues Jackson et Camp.

[illegible] ayant quatre-vingt [illegible] pieds de face à la rue Jackson [illegible] 125 pieds [illegible].
Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages solidement bâtie avec toit en ardoises.
[illegible] avec gaz [illegible].

2. Premier District, rue Julie. Un terrain [illegible] Notre-Dame, Magasins et Tchoupitoulas, attenant au Moulin à riz de Ernst & Cie [illegible] de 120 pieds [illegible].
Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises [illegible].
[illegible] connues comme Nos 101 103 et 105 rue Julie.

Sur la rue Notre-Dame.

[illegible] bâtisses et améliorations [illegible] rue Notre Dame [illegible] dix chambres et tout, citernes, lieux d'aisance, etc.

Terres paroisse Livingston.

[illegible]
Toutes les terres ci-dessus sont [illegible] plans dressés par MM. Williams & Patton, architectes et arpenteurs, [illegible] peuvent être vus à l'endroit de la vente.
CONDITIONS ET TERMES—Une moitié ou plus comptant au [illegible] et la balance à un et deux ans [illegible] 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles [illegible] 10 pour cent [illegible] sera fait sur [illegible].
Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs [illegible] taxes dues et exigibles en 1887 [illegible].
26 fév—20 27 av—6 13 20 26 mars

Propriété de valeur vacante,

COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.

H. M. Hyams et als. vs. B. M. Hayes, tuteur, et als.

Cour Civile de District [illegible].

A UN LONG CRÉDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 [illegible] 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District [illegible] rendu le 24 février 1887 et signé le 18 février 1887, dossier No 18,252 dans l'affaire de H. M. Hyams et als vs Bernard M. Hayes et als, à une tutelle, il sera vendu à l'encan—

DEUXIÈME DISTRICT.

Coin des rues Canal et Claiborne.

[illegible] rues Canal, Douane, Claiborne et [illegible] le coin des rues Canal et Claiborne [illegible] Nos 1, 2, 3, 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal, sur 104 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne et contigu au lot No 28 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.
Les lots Nos 27 et 28 mesurent chacun 26 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos 2 et 3 sont contigus aux lots ci-dessus dans le fond et mesurent chacun 26 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par MM. Williams & Patton, architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente, chaque terrain sera vendu séparément.
Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons à la satisfaction des parties intéressées, s'il est requis, un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.
Actes de la vente pardevant John G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le sixième district.

Jolies résidences et beau terrain, No 378 rue Colisée, près Delachaise,

Un site magnifique, propre à y bâtir, 50 x130 pieds.

Coin des rues Coliseum et Delachaise.

Dans l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers. A l'encan avec un long crédit

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre le Natchez Alley et la rue Gravier, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 mars 1887, Dossier No 16,8[illegible]1 l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan:

Sixième District. Désirable résidence et terrain.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 15 borné par les rues Coliseum, anciennement Place, Prytanie, Chestnut et Delachaise et l'Avenue de la Fontaine désigné par la lettre "A," et mesurant 46 pieds de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent une résidence en bois, bien et fortement construite, à deux étages, et couverte en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises, et contenant un corridor en haut et en bas, et huit ou dix chambres avec gaz, eau, etc., tous ornements, cour pavée, cuve, jardin, etc., connue par le No 378 rue Colisée.

Un site magnifique.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet que la propriété touchant ci-dessus décrite, désignée par la lettre "B" et mesurant 50 pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur et de face à la rue Delachaise de 129 pieds 10 pouces, et formant l'encoignure des deux dernières rues.
Le tout entre lignes parallèles et au pied américain, conformément à un plan fait par Williams & Patton, architectes et voyers, et qui peut être vu à l'emplacement de la vente. La propriété peut être visitée avec une carte des encanteurs, possession immédiate.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues en 1887, en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 27 av3 10 17 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Terrain rue Rousseau.

Succession de Daniel O'Reagan.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—SAMEDI 9 avril 1887, à midi à la Bourse d'encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, en date du 24 mars 1887, il sera vendu à l'encan un terrain mesurant 31 pieds de façade rue Rousseau sur 110 de profondeur, dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine et Fulton.
Conditions—Une somme comptant qui suffise à payer les frais de l'encan, le reste à un crédit au-dessus mois. L'acquéreur donnera un bon avec sa sécurité personnelle approuvée ainsi que hypothèque et privilège du vendeur portant 5 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité, assurance etc. Les taxes dues et exigibles en 1887 seront payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant R. Dalton, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 mars—25 [illegible] 2 9 avril

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence de choix.

No 261 rue des Remparts entre les rues des Ursulines et Hôpital et

No. 213 Chemin du Bayou.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu à l'encan:
1. **La magnifique résidence en briques à deux étages No 261 rue North Rampart** [illegible] de face à la rue des Remparts [illegible] La résidence est propre pour une grande famille, est attrayante en apparence, a un terrain suffisant pour un jardin, se trouve dans un voisinage agréable pour habiter, et étant à proximité des affaires serait agréable pour quelqu'un qui désire une résidence sur cette charmante avenue. [illegible] Elle est louée à raison de $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
2. **La résidence à deux étages et demi No 213 Chemin du Bayou** [illegible] Elle est louée à raison de $20 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente avec intérêt à 7 pour cent, sécurisé par un lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles [illegible] 1887 et un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant [illegible], notaire.
19 mars—19 20 25 26

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—[illegible] 1887 à 11 [illegible] à la Bourse d'Encan Arcade, Magazine [illegible] en vertu d'un ordre de l'Hon. [illegible] de la Cour Civile [illegible] Mary Hall Porteous [illegible]
1. Un lot de terre [illegible] 120 pieds de profondeur [illegible] 10 pieds sur la rue Delord.
2. Un lot de terre [illegible] 27 pieds [illegible] 75 pieds [illegible] 12 pieds [illegible].
[illegible]
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
[illegible] taxes de 1887 [illegible].
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 mars—13 20 27 avr. 7 15

Cottage No 686 Avenue St-Charles, et 9 terrains à Carrollton.

Vente par le tuteur et autres [illegible] la mineure Cornelie Dorr.

Vente en partage.

Nos 18 [illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] daté le 13 décembre 1886 et le 2 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Le cottage [illegible] No 686 Avenue St-Charles [illegible] 120 pieds de profondeur [illegible] Avenue St-Charles [illegible].
2° Neuf terrains à Carrollton [illegible] De Armas, [illegible] 1 à 9.
[illegible]
Conditions—Pour la propriété de rue [illegible] un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans [illegible] 8 pour cent [illegible] taxes dues et exigibles en 1887 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire.
[illegible] 19 26—avril 2 9 16

Résidence de choix pour famille.

Coin des rues Dryades et St-André, et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.

A. J. Ward fils et als vs leurs créanciers.

No. 19,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
1° **La résidence en bois à deux étages** No [illegible] rue Dryades [illegible].
Le terrain comprend 2 lots, désignés par les lettres A et B qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 55 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Dryades, 56 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, 1 2 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue St André, et 141 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Joséphine et formant le coin des rues Dryades et St André.
La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière et grands corridors, salon, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine et chambre à bain en haut et deux chambres de [illegible] cabinet de toilette en haut, grand décor, terre au dessus d'un appartement en briques, hangars, écurie, &c., et une belle cour pour jardin et pelouse.
On peut prendre possession de la propriété immédiatement.
2° **Quatre terrains de choix pour usine**, dans le premier district, [illegible] l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Julie et Delord, [illegible] Nos 112, 115, 116 et 117 [illegible] 120 pieds 7 pouces de face à la rue St Andre [illegible] 4 pouce et 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds et 4 pouces sur la côte le plus rapproché de la rue Julie et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguïté de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier de bois ou pour emmagasiner un matériel pour bâtisse en chemin.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit à d'un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, au lieu du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Woulfe & Renen, notaires.
22 fév—22 mars 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

L'angle sud-est des rues Baronne et Gravier.

Succession de Mme Joséphine Elliott Lenes.

No 20,031—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le LUNDI, 18 avril 1887, à midi à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu de trois décrets de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans la dite affaire, les 11me, 14me et 15me jours du mois de mars, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:
La bâtisse à deux étages en briques No 108 de la rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Union, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 46 pieds 6 pouces de façade rue Gravier sur 105 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Baronne et forme le coin des dites rues. La propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887 et donne un revenu annuel de $3000.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur à un et deux ans, portant intérêt de 7 pour cent par an jusqu'à échéance et, au cas où ils ne seraient pas payés, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, avec lien du vendeur, privilège et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et remboursera au pro rata la prime de l'assurance dont le terme ne sera pas expiré, assurance de $20,000. Il fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17, 26—avril 2,9,16,17.

L'Abeille [illegible]
[illegible] VENDREDI [illegible]
[illegible] COMPAGNIE [illegible]
[illegible] BATEAU [illegible] LE STEAMER [illegible]
THE NEW-[illegible]
L'Abeille de la [illegible]
Subscription [illegible]
FEUIL[LETON]
No 17
L'ÉCAI[LLEUSE]
GEORGES [illegible]
[illegible] perdue.